

Une révolte paysanne au début de l'ère Meiji

La révolte de Kokawa¹ en 1876 et ses suites politiques

par Pascal Hurth

L'histoire du Japon comme celle de la Chine est remplie de révoltes paysannes, mais bien peu ont réellement modifié le cours des choses et engendré des transformations significatives. L'époque d'Edo a connu une multitude d'« émotions populaires ». Elles grossissent des statistiques qui d'ailleurs ne cessent de s'enfler au fur et à mesure que les études d'histoire locale progressent et enregistrent des événements d'importance souvent fort mineure. Au début de l'époque Meiji, la révolte de Kokawa est à la charnière entre deux mondes. Dans son déroulement elle est encore conforme à un des schémas habituels en Chine comme au Japon. Limitée à un canton, elle est conduite par des notables locaux soucieux des intérêts de leur village, même si ceux-ci sont contraires à ceux des villages voisins. La phase violente retombe aussi vite qu'elle éclate. La forme de l'émeute, comparée à celle d'autres troubles de la dernière partie de l'époque d'Edo, n'a rien d'original. Mais la cause du mécontentement, les procédures nécessaires pour l'établissement du nouvel impôt foncier, fait apparaître les aspects modernes de ce monde villageois. Les protestataires ne sont pas mus par l'attachement à l'ancien régime et à leur ancien maître, le chef du fief de Kii. Ils ne contestent que les modalités d'une réforme d'intérêt national, qu'ils acceptent mais dont ils cherchent à tirer le plus d'avantages ou le moins de désavantages. Ces notables sont habitués à manier les chiffres et ne sont nullement gênés par la complexité des calculs proposés par les fonctionnaires de la capitale. Fortement enracinés dans leur région, ils sont prêts à élargir

¹Département de Wakayama.

leur vision au pays tout entier et à animer la vie politique locale dès la création des conseils généraux.

Francine Hérail

I) Le contexte

Le nouveau pouvoir, issu de la Restauration Meiji (*Meiji.ishin* 明治維新) de 1868 était encore fragile. Il dut sous la pression occidentale se moderniser très rapidement. Il entreprit une série de grandes réformes, dont celle de l'impôt foncier (*chisokaisei* 地租改正) à partir de 1873.

A) La société rurale au début de Meiji

La société rurale au début de Meiji était encore très proche de celle de la période précédente : société nourrie de pensée confucéenne, qualifiée de « féodale » par les historiens japonais et rigide, tout au moins dans les textes.

La paysannerie (85 % de la population) ne constituait pas un bloc homogène. Pour résumer, le pouvoir (économique, politique et culturel ainsi que celui d'innover en agronomie) était détenu par les gros paysans (*gônô* 豪農) qui occupaient diverses fonctions d'administrateurs de village. Cette fonction précédemment tendait à devenir héréditaire. Toutes les anciennes fonctions d'administration locale furent supprimées en 1872 et remplacées par celles de *kuchô* 区長 (chef de canton), *kochô* 戸長 et *fukukochô* 副戸長 (chef de village et adjoint) désignés par les préfets jusqu'en 1878. Très souvent, il s'agissait de chefs villageois (*shôya* 庄屋) maintenus dans leurs fonctions et qui récupèrent ainsi leurs responsabilités fiscales. Les liens des notables locaux avec la population étaient complexes : certains se tenaient à ses côtés, d'autres soutenaient les autorités : on retrouva la même situation lors des révoltes du début de Meiji.

Certains d'entre eux avaient participé à la Restauration Meiji aux côtés des guerriers. Après la Restauration, des fils de paysans purent monter étudier à Tôkyô. Ce fut le cas d'un des principaux protagonistes de la révolte que nous étudions, nommé Kodama Chûji 児玉仲児, fils du *shôya* de Nakayama 中山 hameau voisin de Kokawa 粉河, qui étudia à Keiô auprès de Fukuzawa Yukichi 福沢諭吉 au premier trimestre 1874. Par la suite il travailla quelques mois au ministère des Finances.

B) La fiscalité

a) A l'époque d'Edo

A l'époque d'Edo, la fiscalité était fondée sur le *kokudaka* 石高 (montant officiel des récoltes), qui permet de lever la redevance seigneuriale *nengu* 年貢 à laquelle s'ajoutaient des taxes diverses.

Le paiement du *nengu* était effectué sur la base du village. L'assemblée villageoise répartissait l'impôt entre les détenteurs de parcelle au prorata des parcelles détenues. Le chef de village levait l'impôt.

Théoriquement l'impôt sur le riz était versé en nature, mais de nombreuses régions avaient fini par acquitter l'impôt en argent.

Dans le fief de Kii, comme dans tout le Japon, le poids réel de la fiscalité est difficile à évaluer, mais à la veille de la réforme de l'impôt foncier, le taux effectif pour les rizières inondées était de 1/3. et de 1/4 pour les champs.

b) L'impôt transitoire

Pour diverses raisons, le nouveau gouvernement mit cinq ans à préparer la réforme de l'impôt foncier. Il devait faire face à d'énormes dépenses, et voulait éviter les emprunts extérieurs, les recettes devaient donc provenir de la terre.

Schématiquement, le gouvernement maintint les coutumes fiscales tout en préparant la réforme par diverses mesures dont les principales furent :

1) la levée des restrictions sur les transactions foncières et sur les cultures en 1872 ;

2) l'instauration en 1872 de titres de propriété *chiken* 地券 qui reconnaissaient la propriété individuelle de la terre aux paysans, mais qui ne reflétaient pas de manière satisfaisante la question de la propriété des terres hypothéquées ;

3) la légalisation de l'acquittement de l'impôt en espèces (système du *kokudainô* 石代納). Le critère était la moyenne des cours du riz *kokudai sôba* 石代相場 relevés sur divers marchés du département du 15 du 10^e mois au 15 du 12^e mois. Trois tranches furent fixées : versement au 31 du 1^{er} mois, aux 15 du 3^e et du 5^e mois.

Les dispositions officielles étaient nébuleuses en ce qui concerne le nombre de cours par département. La décision du nombre de cours par département était laissée aux préfets, sous réserve de l'accord du ministère des Finances. Hiroshima, Kyôto, Hyôgo avaient plusieurs cours tandis que Wakayama n'avait qu'un seul cours fixé à 5,55 yen en 1875 à partir des moyennes relevées dans les trois anciennes « villes au pied du château » (*jôka machi* 城下町) de la province : Wakayama 和歌山, Tanabe 田辺 et Shingû 新宮. Ce cours était élevé. Or la province de Kii est divisée en deux parties principales : le nord fertile et le sud plus pauvre. Un cours unique à partir des moyennes des cours relevés en partie dans le sud ne pouvait que désavantager les paysans du nord.

c) La réforme de l'impôt foncier

La réforme de l'impôt foncier *chisokaisei* fut promulguée à l'été 1873. Elle était composée de cinq textes initiaux qui furent complétés les années suivantes.

Les principes fondamentaux étaient :

- 1) établissement d'une fiscalité moderne et centralisée ;
- 2) acquittement en espèces (cf. *kokudainô*) ;
- 3) reconnaissance du droit de propriété individuelle (cf. *chiken*), avec un impôt acquitté désormais par le propriétaire et non

plus par la commune ;

4) imposition sur la valeur foncière et non plus sur le revenu.

Le taux initial fut de 3 %, ramené à 2,5 % en janvier 1877.

Comment calculer la valeur des parcelles ?

(x est la valeur de la terre, P le revenu brut <valeur de la récolte>, R le taux d'intérêt du capital-terre

[Le *rishi* : il s'agit de l'intérêt du capital-terre qui prenait en compte l'investissement financier et humain dévolu à l'exploitation. Plus ce taux était bas, plus la valeur de la parcelle était élevée, d'où la propension des préfectures à imposer des taux bas. Les textes de 1873 étaient imprécis sur l'unité géographique de calcul de ce taux qui pouvait aller du village à l'ensemble du département. il semble que l'établissement de ces taux et leur unité géographique (commune, canton, arrondissement, département) aient été laissés à la discrétion des préfets.

Dans le département de Wakayama, le village fut l'unité. Le 2 juillet 1875, il fut décidé que six catégories de villages seraient constituées pour le calcul de ce taux, les critères étant le volume des récoltes des rizières, les facilités de transport, les conditions d'exploitation et la qualité du riz.

Ce taux fut d'environ 6 % dans l'ensemble du Japon. Comme pour les prix du riz, ce taux présentait d'importants écarts d'un département à l'autre. Dans le Tôhoku pauvre, comme à Aomori ou Yamagata il était d'environ 10 %, il était de 2 % à Saitama (la fertile et développée périphérie de Tôkyô) et de 6 % à Wakayama.]

ou *rishi* 利子) :

$$x = \frac{P - 0,15 P}{R + 3 + 1}$$

Ce qui donnait un taux d'imposition d'environ 30 % (+ 10 % d'impôts locaux).

A Wakayama, pour le *rishi*, il semble y avoir un taux par commune. Pour la valeur de la récolte calculée à partir du prix du riz, il y eut plusieurs moutures : la dernière de mars 1875 est vague. La

moyenne des cours était calculée à partir de taux relevés sur un certain nombre de marchés entre 1870 et 1874. Le nombre de prix par département était laissé à la discrétion du préfet qui devait toutefois avoir l'accord du ministère des Finances, comme pour le *kokudainô*.

Un peu moins de la moitié des départements adopta un système multi-prix, tandis qu'à Wakayama il n'y eut qu'un prix fixé initialement à partir des marchés des trois « ville au pied du château », puis de sept autres marchés (dont Kokawa) en mars 1876. Le prix du riz passa de 5,54 yen à 5,27 yen, ce qui le plaçait là encore parmi les plus élevés du Japon. Ainsi à Kokawa la moyenne de 1870-1874 était de 4,63 yen ... Enfin, Wakayama, à l'instar de nombreux autres départements était en retard pour la fin des travaux préparatoires, et pour le préfet il était impératif que ces travaux fussent achevés qu'en 1876. Ils ne le furent officiellement qu'en juin 1876.

C) Kokawa

La commune de Kokawa et ses hameaux voisins, 2^e canton du 3^e arrondissement *gun* 郡 de Naga 那賀, faisait partie de l'ancien fief de Kii, l'un des trois fiefs appartenant aux *gosanke* 御三家 (les trois branches cadettes des Tokugawa). La province de Kii avait en outre deux sous-fiefs : Tanabe et Shingû auxquels il fallait ajouter le domaine du mont Kôya de la secte *Shingon* 真言宗. En 1876, le préfet était *Kôyama Kunikyo* 神山国郡廉, un ancien guerrier du fief de Tosa.

La commune est sise dans la vallée de la Kii, à environ 20 km à l'est de Wakayama. Il semble que la région était déjà fertile, globalement le poids de l'impôt y était relativement léger.

Malgré le défaut de documents, on peut affirmer que la propriété *jinushi* 地主 devait avoir une certaine importance. Ainsi la maison Kodama, en 1855, avait un *kokudaka* de plus de 258 *koku* de riz (464,40 hl) (réparti inégalement sur 13 villages < 4,25 % du total du secteur concerné>).

Les principales productions étaient le riz (3/4 de la production agricole en 1877), d'où était tiré le vinaigre de riz de Kokawa qui eut son heure de gloire, les articles de fonderie et les cotonnades. En valeur, la production artisanale (26 130 ¥) était plus importante que la production agricole (18 595 ¥). Kokawa (3 709 h en 1876) était en effet plus une sorte de chef-lieu de canton qu'un simple village (7 301 h vivaient dans le 2^e canton).

Lors de la Restauration Meiji, le fief de Kii, à l'instar d'autres fiefs, entreprit des réformes. Sont à noter aussi les liens entre la province de Kii et deux fortes personnalités de Meiji : Mutsu Munemitsu 陸奥宗光, originaire de cette province, qui aurait bénéficié de l'aide du père de Kodama Chûji à la fin du bakufu, et Fukuzawa Yukichi qui entretenait d'étroites relations avec le fief et accueillait en son école de *Keiô* de très nombreux élèves issus de Kii. Sur un total de 3967 étudiants entre 1863 et 1882, Kii, talonné par Satsuma (167 élèves), fournit le deuxième contingent d'élèves par province (178) après Musashi (551) (Tôkyô et son hinterland).

D) Les mouvements paysans (époque d'Edo au début de Meiji)

Le terme général des mouvements paysans à l'époque d'Edo est *hyakusô ikki* 百姓一揆. Il recouvre, chez certains historiens toute action, quel que fût son type.

Les spécialistes, au-delà des divergences méthodologiques, retiennent, pour la période 1590-1871, entre 3 000 à 3 700 mouvements dont 150 à 500 entre 1868 et 1871 (sans compter plus de 3000 conflits intravillageois dont plus de 150 entre 1868 et 1871, et plus de 510 révoltes urbaines dont près de 25 pour les trois premières années de Meiji). Ces mouvements allaient de la simple requête déposée en toute légalité au seigneur ou à ses intendants avec la plus grande déférence à l'émeute violente (destructions de biens, lynchages) qui pouvait embraser plusieurs provinces.

Au concept confucéen de *Jinsei* 仁政, autorité bienveillante, devait répondre la docilité des administrés.

Lors de ces mouvements, la société et ses institutions (fiscalité incluse) n'étaient nullement contestées. En fait, les paysans bougeaient lorsqu'ils jugeaient que le contrat de Jinsei avait été rompu. A partir de la seconde moitié de l'époque d'Edo, les conflits intravillageois (*muragata sôdô* 村方騒動) opposèrent les paysans aux notables. Ces mouvements étaient donc très défensifs et limités : lors des litiges il n'y avait aucun projet de réforme d'envergure nationale et les paysans ne parvenaient jamais à se dégager de l'étroit univers de leur terroir.

Ces mouvements se poursuivirent après la Restauration Meiji : ils furent fréquents pendant les dix premières années, diminuèrent ensuite pour reprendre au milieu des années 1830 (il s'agissait le plus souvent de conflits ponctuels sur les fermages dus à la politique déflationniste menée à l'époque, qui provoqua l'endettement de nombreux paysans, certains étant contraints de vendre leurs terres).

Les spécialistes retiennent sept types de mouvements (3 001 cas) :

1) le déguerpissement collectif (*chôsan* 逃散) du village, voire du fief, cette pratique remonte à l'époque de Kamakura, mais elle se raréfia à partir du début du XVII^e siècle (230 cas) ;

2) le rassemblement désordonné qui doit être interrompu par les administrateurs du village *fuon* 不穩 « situation menaçante » (416 cas) ;

3) le dépôt par les villageois d'une requête collective en accord avec les administrateurs *shûso* 愁訴 ; ce type d'action, bien que légal, pouvait être sanctionné pour son contenu si le seigneur jugeait qu'il dépassait les normes admises. Une variante, appelée *monso* 門訴, consistait à se réunir devant la porte de la résidence du seigneur ou de l'intendant afin d'y déposer une pétition (534 cas) ;

4) la légalité était franchie par la pétition transmise directement au seigneur ou au *bakufu* (aux conseillers *rôjû* 老中, voire au *shôgun* en personne) sans jamais passer par la voie hiérarchique. Ce type de requête appelé *osso* 越訴 ou *jikiso* 直訴 était passible de sanction. Il

arrivait que des notables ou des administrateurs de village prissent la responsabilité de déposer ces pétitions au nom de leur commune : dans ce cas il s'agissait de *daihyô osso* 代表越訴 (552 cas) ;

5) si cette requête directe était accompagnée d'intimidations ou de violences. elle était alors qualifiée de *gôso* 強訴 ; leur fréquence s'accrut avec le temps (783 cas) ;

6) il arrivait que sur le parcours la foule se livrât à des destructions de biens d'administrateurs de village ou de marchands accusés de malversations. Ces destructions *uchikowashi* 打毀 fréquentes lors des famines, sont de plus en plus nombreuses avec le temps, surtout à la veille de la Restauration Meiji, notamment avec le mouvement des *eejanaika* ええじゃないか et des *yonaoshi* 世直し (408 cas) ;

7) le cas le plus grave était l'insurrection *hôki* 蜂起, *bôdô* 暴動 qui désignait le conflit ouvert entre les paysans et les autorités seigneuriales, qui pouvait s'étendre sur tout un fief, voire une ou plusieurs provinces (78 cas).

Les actions violentes *uchikowashi* et *hôki* ne représentent qu'un peu plus de 16 % (486/3 001) des mouvements paysans, parfois l'action légale pacifique débouchait sur une action violente.

Ces actions prolongeaient la résistance passive, beaucoup plus quotidienne, qui se traduisait, en particulier, par des déclarations erronées du montant des récoltes, la corruption (ou sa tentative) des intendants seigneuriaux, l'exploitation clandestine de lopins de terre, la transgression de règlements seigneuriaux sur la conduite de la vie quotidienne (habitation, habillement, nourriture ...), etc.

Si la décision de lancer un mouvement était adoptée dans le cadre de l'assemblée villageoise, il arrivait que tous les habitants ne souhaitent pas y participer. Alors, des menaces et des pressions étaient exercées à leur encontre, suivies d'effet en cas de refus persistant. La contrepartie de ces adhésions forcées était la faiblesse du mouvement car, en cas de difficulté, la foule se dissolvait d'autant plus rapidement.

Les requêtes faisaient preuve d'un grand formalisme rédactionnel. commençant fréquemment par *osorenagara* 乍恐 « nous sommes remplis d'effroi devant notre impudence » et se terminaient par des phrases du style : *tôwaku no amari kono banjô fukushite tanga tatematsuri soronari* 当惑ノ余リ此般伏而奉嘆願候也 « Plongés dans l'embarras, nous vous adressons, très humblement, cette requête ». Cette déférence était purement formelle et n'empêchait pas les sanctions. Parfois les signatures se présentaient sous la forme de faisceaux partant d'un cercle, afin d'éviter l'effet de liste qui laissait supposer un premier de liste, donc un meneur. De même les slogans, les tenues vestimentaires et les objets (armes, fanions, etc), le parcours (le bureau de l'intendant ou la ville au pied du château ou encore Edo, puis la préfecture, c'est à dire le siège du pouvoir national) étaient tout aussi formels.

L'issue de ces mouvements était en partie fonction de leur type : les simples requêtes pouvaient être satisfaites, mais aussi sanctionnées parfois très durement. L'échelle des peines augmentait avec l'intensité des mouvements, les peines de mort étaient fréquemment prononcées, tandis que la torture était couramment appliquée. Jusqu'en 1871, les daimyô recouraient à leurs propres troupes pour mater les révoltes. A partir de 1871, les préfets ne disposant pas d'hommes en nombre suffisant durent parfois faire appel soit aux anciens guerriers, soit à la garnison voisine *chindai* 鎮台. Le « Mouvement pour les libertés et le droit du peuple » *jiyûminken undô* 自由民権運動 fondé par Itagaki Taisuke 板垣退助, pose la question de l'évolution idéologique qui s'opéra à la fin du *bakufu* et fut accentuée par la Restauration. Certes les mentalités sont toujours aussi imprégnées par le confucianisme, mais les idées occidentales pénétrèrent plus facilement, bien que de manière limitée même si parfois des calculs politiques les utilisèrent comme machines de guerre contre le gouvernement (cf. Itagaki). Ce mouvement fut le plus spectaculaire ; il connut des succès inégaux selon les régions et rallia en certains lieux, aux guerriers fondateurs, des notables ruraux

autour de trois thèmes : la baisse de l'impôt foncier, l'abrogation des traités inégaux et l'ouverture d'un Parlement ; dans le même temps la typologie des mouvements paysans ne changeait pratiquement pas.

Parfois le pouvoir sut opérer des reculs tactiques (taux de l'impôt foncier ramené à 2,5 % en janvier 1877, suite à l'agitation antifiscale de 1876 à Wakayama ou Aichi et surtout à la suite des violentes révoltes d'Ibaraki et de Mie en novembre et décembre 1876) alors que les menées de Saigô Takamori 西郷隆盛 représentaient un grave danger dans le Kyûshû.

La région de la vallée de la Kii ne fut que peu touchée par les mouvements paysans : elle n'échappa pas aux *uchikowashi* de l'ère *Tenmei* dus à la famine du printemps 1787 (deux notables furent victimes de violences à Kokawa) et surtout l'*uchikowashi* des 4^e et 5^e mois de 1823 toucha l'ensemble la vallée de la Kii. Un conflit sur le partage des eaux lors d'une sécheresse, aboutit à des protestations contre les malversations de deux officiers seigneuriaux, contre la pression fiscale et à un mouvement en faveur de la suppression des monopoles seigneuriaux. De gré ou de force, 20 000 ou 30 000 hommes participèrent à ce conflit ; un village entier fut détruit (y eut-il un refus de participation ?), des maisons furent démolies ailleurs ; il semblerait que l'aïeul ou le bisaïeul de Kodama Chûji ait eu sa maison détruite. Cette émeute, survenue 53 ans avant celle étudiée ici, devait être encore présente dans la mémoire collective de Kokawa en 1876.

Par ailleurs, fin 1867-début 1868, la vague des *eejanaika* atteignit cette région, mais à Kokawa et ses environs, elle ne fut que très marginale.

II) La révolte

La population était mécontente du cours du riz pour l'impôt transitoire et du prix du riz pour le nouvel impôt. Le mouvement partit de simples requêtes rédigées par des notables pour déboucher

trois mois plus tard sur une émeute.

Cette révolte peut être découpée en quatre temps :

- 1) la phase des *shûso*, qui va du 7 février au 7 avril ;
- 2) Les premiers incidents et l'aggravation de la tension, qui va du 8 avril au 5 mai ;
- 3) La révolte du 6 au 9 mai ;
- 4) La répression du 10 mai au 27 septembre.

1) Le mouvement de requêtes, qui furent toutes rejetées par le préfet, commença avec Kodama Chûji qui, à titre individuel, en déposa une le 7 février. Il voulait obtenir des explications sur les raisons du cours unique du riz pour l'impôt transitoire. Les chefs de village et les adjoints, soutenus par le chef de canton, lui emboîtèrent le pas dès la semaine suivante pour le prix du riz du nouvel impôt foncier.

Les responsables de village posèrent la question de l'impôt transitoire dès leur 2^e requête, le 28 mars.

Le 4 avril, ils rencontrèrent le préfet et deux de ses adjoints : l'entretien, selon l'un des responsables paysans, fut tendu et houleux et le préfet ne céda pas d'un pouce.

Ces requêtes, qu'elles émanent de Kodama ou des édiles, conservent le même formalisme que précédemment. Avec une très grande humilité, on s'excuse de son impudence pour laquelle on mérite les plus lourdes sanctions. Le style est très emphatique, ce ne sont que souffrances, larmes et autres afflications. L'esprit est confucéen : les rapports entre les gouvernants et le peuple sont mis sur le même plan que ceux entre parents et enfants. Est-ce sincère ou simplement tactique ? La réforme de l'impôt foncier n'est pas remise en cause. Au contraire, elle est jugée digne d'éloges, et ce qui est en cause, c'est son application pour le prix du riz.

Sur le fond, que ce soit pour l'impôt transitoire ou nouveau, l'irritation provenait du cours réellement élevé pour la région dû au système de cours et de prix uniques. Or, les préfets de départements proches avaient adopté un système de double, voire de triple prix, qui

tenait davantage compte des spécificités régionales au sein chaque département. D'où la revendication croissante d'un prix propre à la vallée de la Kii. Cette exigence fut d'abord confuse. On demanda d'abord un prix du riz à 4,80 yen (16 février), puis deux cours : l'un pour les quatre arrondissements du nord, l'autre pour les trois du sud (Kodama le 13 mars), puis un prix par arrondissement (16, 20 et 29 avril). Cette exigence ne cessa de se préciser au fur et à mesure du conflit. Les responsables de Kokawa ne tenaient nullement compte des habitants du sud (région pauvre), qui auraient vu s'alourdir encore plus le poids de l'impôt. Cela montre qu'ils étaient incapables, Kodama inclus, d'élaborer un projet national cohérent. Leur vision du monde s'arrêtait aux collines qui encadrent la rivière Kii.

Cette détermination, qu'elle fût de Kodama (3 requêtes les 7 et 21 février et le 13 mars) ou des chefs de village et de leurs adjoints (8 requêtes les 16 février, 28 mars, 4, 16, 20, 24, 29 et 30 avril), s'explique par le fait que le préfet ne répondit jamais sur le fond, c'est à dire sur le système des cours et prix multiples. Lors de l'entretien du 4 avril, il rétorqua que ce qui avait été fait ne pouvait être modifié. Cet entretien du 4 avril apporte des éléments intéressants sur les notables ruraux. Au cours de la discussion, l'un des délégués explique qu'il a appris l'existence du système multiprix de Kyôto par la lecture des journaux, et l'un deux en conclut que l'on avance ainsi vers la civilisation (*bunka* 文化).

Le préfet Kôyama obtint du ministère des Finances une modification du nombre de lieux d'enquête (de 3 à 10) qui fit baisser le cours du riz de 27 sen, mais le but n'était pas de satisfaire les paysans. Le fait que Kôyama venait d'un ancien fief – celui de Tosa – sur la touche depuis 1873, qu'il avait la charge d'un département sensible (ancien fief de la famille Tokugawa) et le retard pris dans les travaux, expliqueraient, selon nos informateurs japonais, sa détermination.

Dès le départ, on note une certaine unanimité entre les notables de ce 2^e canton, mais le mouvement eut toujours du mal à déborder sur

les 1^{er} et 3^e cantons voisins, pour ne pas parler des autres cantons du *gun* de Naga. Le mécontentement, semble propre à Kokawa et à ses environs, et il ne peut gagner l'ensemble de la vallée de la Kii. Pourtant tous auraient dû se plaindre de ce cours du riz tant pour l'impôt transitoire que pour le nouveau. Le mouvement affiche donc sa faiblesse dès son origine, à la différence des actions entreprises dans des départements comme Yamagata, Ishikawa/Fukui.

2) Les chefs de village et les adjoints, à l'initiative de cinq d'entre eux (dont le père de Kodama Chûji), confrontés à l'intransigeance préfectorale, décidèrent de durcir leur action. Ceux des 2^e et 3^e cantons remirent leur démission au préfet le 8 avril qui la leur refusa par écrit le surlendemain (cette pratique avait déjà eut lieu trois ans plus tôt dans le département d'Okayama 岡山県). Il s'agissait évidemment de bloquer la machine administrative locale ; d'où le refus du préfet.

Entre le 10 avril et le 4 mai, les chefs de village et leurs adjoints adressèrent encore des suppliques au préfet. Entre-temps deux événements importants se produisirent :

a) Kodama Chûji, sans doute avec l'assentiment des notables, monta à Tôkyô le 12 avril pour y rencontrer des responsables de la question de l'impôt transitoire. Il demanda l'intervention d'un ami qui connaissait Mutsu Munemitsu. Ce dernier le recommanda à Matsukata Masashiyo 松方正義, vice-ministre des Finances et directeur de la fiscalité. Cette mission échoua. Kodama apprit sur place que l'émeute avait éclaté et ne revint à Kokawa que le 5 août. Kodama renouait avec la tradition du *osso*, la requête remise à des autorités supérieures, en se passant des intermédiaires et en utilisant un personnage d'envergure nationale (cf. aussi Sugita Teiichi 杉田定一 à Ishikawa/Fukui avec Itagaki Taisuke) ;

b) Le 17 avril, des fonctionnaires préfectoraux vinrent à Kokawa présenter les registres fonciers qui portaient sur le prix des terres, le montant des récoltes, le taux d'intérêt du capital terre. Les paysans

refusèrent d'y apposer leurs sceaux. Le lendemain du départ de la délégation, un fonctionnaire, qui était resté sur place, s'apprêtait à partir, quand il fut séquestré et conduit de force à la salle de réunion du village où il fut copieusement injurié. Les notables étaient débordés, mais finalement ce fonctionnaire put quitter Kokawa. L'instigateur semble avoir été un commis de magasin, et non pas un paysan (mais peut-être était-il fils de paysan ?). Les notables furent donc impuissants à contrôler les dérapages de leurs administrés. Kodama apprenant ces incidents écrivit au gens de Kokawa de se montrer prudents.

Les requêtes qui suivirent cette tournée portaient aussi sur les points contestés le 17 avril (volume des récoltes et taux d'intérêt jugés inappropriés).

L'incident du 18 avril amena le chef du canton à demander au préfet d'envoyer des fonctionnaires pour sermonner la population ; le préfet refusa en invoquant la charge de travail énorme du moment.

La situation était donc bloquée de part et d'autre : les édiles ne pouvaient espérer une modification des prix du riz pour l'établissement des deux impôts et le préfet n'avait pu obtenir que les paysans acceptassent d'apposer leurs sceaux sur les registres fonciers.

3) C'est alors que le préfet Kôyama décida de frapper un grand coup : le 4 mai au soir il convoqua à la préfecture tous les chefs de village et leurs adjoints du 2^e canton pour le lendemain, soit 24 personnes. Le lendemain cinq d'entre eux, les instigateurs de la démission, furent reçus à la préfecture et arrêtés peu après. Un ou deux autres furent assignés à résidence.

A l'annonce de ces arrestations, le 6 mai, l'émotion fut à son comble, et on sonna le tocsin. Le lendemain, deux réunions se tinrent consécutivement, la première au temple de Kokawa (400 participants) la seconde dans le temple d'un hameau voisin (200 à 300 participants). Un policier en civil venu admonester les occupants du temple de Kokawa, sans se présenter comme tel, fut violemment molesté et laissé inanimé sur place. Deux policiers en uniforme

vinrent dans le second temple et furent un moment séquestrés. Il fut décidé de marcher sur la préfecture. On exigeait la libération des emprisonnés, et les revendications sur la fiscalité étaient complètement occultées. Dans un premier temps, les habitants de Kokawa refusèrent de se joindre au cortège, mais devant les menaces d'incendie de maisons, ils suivirent (la composition sociale de Kokawa, moins paysanne, explique peut être ce refus). Les marcheurs étaient équipés de façon traditionnelle, c'est à dire vêtus d'un manteau de paille, d'un chapeau conique à large bords, étaient armés de lances en bambou, brandissaient de grands étendards et portaient leurs vivres à la ceinture. Peu après, la maison du chef de canton qui pourtant avait soutenu les requêtes, fut pillée de fond en comble. Trente délégués furent désignés pour arriver à Wakayama en empruntant une autre route, ils devaient passer plus inaperçus que cette foule évaluée à 2000 manifestants, qui décida plus sagement de bivouaquer dans deux enceintes religieuses (l'une *shintô*, l'autre bouddhique) de deux localités en aval de Kokawa. Deux policiers venus les sermonner furent pris à partie. De même, échoua la tentative de médiation d'un bonze de la secte *Nichiren* 日連宗, due à l'initiative de Kôyama. Les trente arrivèrent sans encombre à la préfecture où ils furent rabroués et échouèrent dans leurs tentatives pour rencontrer le préfet.

Le calme fut rétabli par un commissaire de police Yuge Shingen 弓削森厳 du département voisin de Sakai 境県. Il avait été appelé par le père de Sowa Shinjûrô 曹和震十郎, l'un des cinq emprisonnés. Le père, riche notable, inquiet de la tournure prise par les événements et de l'apparente incapacité de la préfecture à rétablir l'ordre, s'était rendu à Sakai pour que ce département intervienne. Intercepté par Yuge, il le convainquit de se rendre sur les lieux, en prenant prétexte des risques de débordement sur Sakai. Dans la nuit du 8 mai, après une première tentative infructueuse, le commissaire obtint la dispersion du premier groupe, le second suivit le mouvement, et le calme revint le 9 mai aux aurores.

Kôyama avait d'abord sous-estimé la colère des villageois. Faute de moyens, il jugea toutefois plus prudent de requérir l'aide de la garnison d'Ôsaka (rapport du 7 mai), dont une compagnie arriva le 10 mai à Wakayama.

Le responsable du département s'était donc avéré incapable de rétablir l'ordre, et dans son 2^e rapport du 13 mai, il passa l'intervention de Yuge sous silence.

Il est probable que le commissaire Yuge qui avait annoncé ses fonctions, put rétablir le calme car il était étranger au département. Les pressions exercées sur Kokawa, et le vraisemblable sentiment d'échec qui devait habiter les révoltés lui facilitèrent la tâche.

Les requêtes et l'émeute sont tout à fait traditionnelles : même formalisme des textes, même lieux d'assemblée, mêmes pressions sur les récalcitrants qui condamnent le mouvement dès le départ, mêmes violences contre ceux jugés se ranger du côté de l'oppression (policiers ou notables) et qui éclatent encore plus aisément en l'absence de notables, mêmes équipements, même retour au calme dès que les difficultés apparaissent et durent trop. Il n'y a donc pas d'écarts avec les pratiques antérieures à Meiji.

4) A partir du 10 mai, commence la répression. A notre avis, même compte tenu des pratiques de torture, des pressions diverses et des peines corporelles qui furent prononcées (bâton, fouet), la répression fut moins dure qu'elle ne l'aurait été dix ou quinze ans plus tôt. En effet, il y avait eu atteinte à l'autorité, aux personnes et aux biens : des policiers avaient été malmenés et la maison d'un chef de canton (un fonctionnaire) pillée. Avant Meiji, il est probable que des peines capitales auraient été prononcées. L'absence de meurtre facilita la relative clémence du préfet Kôyama.

Kôyama opéra en deux temps : son premier souci fut de faire accepter les registres fonciers. Du 10 au 16 mai, la préfecture se consacra pour l'essentiel à l'acceptation des registres. Une fois ceux-ci acceptés grâce à de très fortes pressions, il fut alors temps de s'occuper de la répression.

Les sentences furent prononcées le 27 septembre. Sur 1140 inculpés il y eut 688 condamnations (60 % des inculpés), dont six peines d'emprisonnement (entre 70 et 100 jours), 22 peines de châtiments corporels (fouet ou bâton), 101 amendes (total 240 ¥), 559 réprimandes. Il est à noter que l'un des cinq emprisonnés, Senda Gunnosuke 千田軍之助, condamné à une peine de prison, se vit offrir un poste de fonctionnaire préfectoral dès sa libération.

Enfin, des journaux surtout liés au Mouvement pour la Liberté et les Droits du Peuple, couvrirent l'événement à posteriori, surtout le *Yokohama Mainichi* dans lequel Kodama Chûji aurait eu ses entrées. Là réside évidemment une des différences essentielles avec l'époque d'Edo.

Les autres émeutes qui éclatèrent en réaction de telle ou telle réforme, furent d'ampleur et d'intensité inégales selon que le mouvement était dirigé par de riches paysans (Yamagata et Ishikawa/Fukui où on eut recours à la presse nationale, Shizuoka avec Okada Ryôichirô 岡田良一郎 disciple de Ninomiya Sontoku 二宮尊徳) ou de petits et moyens paysans (Ibaraki et Mie) rencontrant l'hostilité des notables. D'ailleurs dans certaines régions la réforme fut bien accueillie car elle représentait un allègement fiscal.

III) Les suites politiques

La fin de l'émeute et sa répression ne marquèrent pas pour autant la fin du mouvement de contestation. Au contraire, après une période d'abattement, il alla en s'amplifiant pour déboucher sur une activité politique à travers des associations.

Dans le cas de Kokawa, ce mouvement servit donc de tremplin politique à des gens comme Kodama Chûji ou Senda Gunnosuke qui furent élus au Parlement. De la fin des années 1870 au début des années 1880, à l'instar de nombreuses régions et plus ou moins en

liaison avec le Mouvement pour la Liberté et les Droits du Peuple², Kokawa connut un formidable bouillonnement politique et culturel à forte volonté didactique.

Cette activité animée par les leaders de 1876 (en partie en liaison avec Mutsu) se traduisit par l'ouverture d'une école privée, l'école *Môzan* 猛山学校 (septembre 1877-avril 1883). Cette école était marquée par une volonté d'encyclopédisme, l'enseignement des sciences pratiques et la lecture de nombreuses traductions d'ouvrages occidentaux (cf. Fukuzawa), (les statuts étaient les mêmes que ceux de Keiô et Mutsu fut le bailleur de fonds). Une clinique privée fut ouverte, des associations agricoles furent créées.

Une association, la *Kyôritsu-kessha*³ 共立結社 (Société commune) fut fondée le 2 janvier 1877 par Kodama, Senda et un autre dirigeant du mouvement Yatsuzuka Rinnosuke 八塚林之助). Son manifeste, au ton très moralisant, adoptait une rhétorique apparemment flatteuse pour le pouvoir, mais liait les progrès du Japon à l'adoption d'une constitution, qui permettrait au peuple de participer au pouvoir et préviendrait les abus du gouvernement. Le contenu restait néanmoins très nébuleux. Cette association avait surtout vocation d'être une association commune (d'où son nom) de réflexions et de diffusion de ses idées (des réunions trois à quatre fois par mois).

Un club de réflexion à recrutement très sélectif (fortune : au moins 500 ¥ ou haut niveau d'instruction), la *Jitsugakusha* 実学社 (Société des

²Les liens avec ce mouvement furent très vite lâches, les gens de Kokawa préférant mener leur activité dans leur région. A ce propos, il est intéressant de relever que nombre d'historiens japonais rattachent au mouvement du *Jiyûminken* des associations qui ne lui étaient favorables que du bout des lèvres comme la *Kinokuni dôyûkai*.

³Les documents relatifs à la *Kyôritsu-kessha* ne semble été découverts que très récemment. Il semblerait que les historiens locaux aient ignoré son existence. Le manifeste se trouvait chez un descendant de Yatsuzuka, dont l'effacement de la scène politique locale serait dû à une santé fragile. Nous ne possédons aucune autre information sur cette société.

Etudes Pratiques)⁴ lui succéda en février 1878. Son aire d'activité était la vallée de Kii (sauf la ville de Wakayama), elle avait environ 170 membres. Ces petites associations locales dépassaient rarement les 200 membres. La Société des Etudes Pratiques mena une campagne de pétitions pour l'ouverture du Parlement (l'orientation politique reprenait nombre d'arguments utilitaristes de Fukuzawa notamment en matière fiscale), et organisa des conférences. Suite aux trois lois sur les collectivités locales de juillet 1878 qui instituaient, entre autres, le conseil général, elle participa aux élections à l'assemblée départementale. Le suffrage était censitaire (paiement de 5 ¥ d'impôt foncier pour le droit de vote, 10 ¥ pour l'éligibilité) et réservé aux hommes âgés de 20 ans au moins, ce qui représentait respectivement 4,9 % et 2,7 % de la population du département⁵. On retrouve les mêmes pourcentages dans les autres départements. En avril 1879, les candidats de la *Jitsugakusha* emportèrent les élections : ils remportèrent les cinq sièges du *gun* de Naga et deux des quatre sièges de celui d'Ito 伊都郡 situé en amont de Naga.

La réforme de l'impôt foncier ne fut pas oubliée : en mars la *Jitsugakusha* présenta un rapport à Kôyama. Ce rapport préconisait l'impôt sur le revenu, en tenant compte des fermages et en désignant dans les représentants des villages. En moins de deux ans, Kodama et ses amis passèrent d'une vision étriquée de la question à un projet qui pouvait prétendre à vocation nationale. Mais il faut remarquer que

⁴Le mot *jitsugaku* était employé à l'époque d'Edo en opposition aux connaissances théoriques. Les études pratiques furent encouragées par le 8^e shôgun Tokugawa Yoshimune 徳川吉宗. Dans son esprit, elles visaient les techniques et les sciences exactes.

⁵Dans le *gun* de Naga, lors des élections au conseil d'arrondissement, en 1898, de nombreux petits propriétaires, saisis par la fièvre politique, trouvèrent la parade en inscrivant momentanément et à tour de rôle leurs terres comme celles d'un autre exploitant, ce qui donnait des exploitations d'une valeur supérieure à 10 000 yens et leur permettait de voter (cet « arrangement » aboutissait à 297 électeurs sur 376 pour l'ensemble de Wakayama, soit presque 80 % !). Cette passion ne se retrouve pas dans les autres districts, mais l'on peut supposer qu'elle ne fut pas spécifique à 1898, d'autant que le conflit Kodama/Senda était vif.

l'idée d'une organisation paysanne départementale, à fortiori nationale, n'effleurait pas les esprits. Cette évolution est le fruit d'une période où tout évoluait très vite.

Le gouvernement réussit à éviter la révision générale du prix des terres prévue par la loi pour 1881 en instaurant une révision au niveau du *gun* ou du village. Les conseillers généraux et les propriétaires *jinushi* de l'ensemble du département s'employèrent à obtenir le maximum, mais sans coordination à l'échelon du département. Il fallut attendre l'ouverture du Parlement en 1890 pour que des mouvements nationaux s'organisassent, une fois que la question de l'impôt foncier fût portée sur la scène nationale.

La *Jitsugakusha* amorça un processus de déclin en raison de l'apparition de la société *Kinokuni dōyūkai* 木国同友会 (*Société des amis du pays de Ki*) fondée par Hamaguchi Goryō 浜口梧陵 en décembre 1881, deux mois après la promesse d'ouverture du Parlement. La *Kinokuni dōyūkai* réunissait l'ensemble des notables du département, au contraire de la *Jitsugakusha* qui fut dissoute en octobre 1882. Ses membres rejoignirent la *Kinokuni dōyūkai* (depuis juin 1882, il était interdit d'adhérer à plus d'une association). Très vite, l'association nouvelle fut divisée en deux tendances (modérée avec Hamaguchi, « radicale » avec Chūji). Hamaguchi mourut en avril 1885 et la *Kinokuni dōyūkai* suspendit ses activités en juillet 1885.

Mutsu soupçonné de s'être compromis dans la révolte des guerriers du Sud Ouest fut emprisonné en 1877, puis libéré en janvier 1882. Kodama se rangea à ses côtés y compris lorsqu'il rallia le gouvernement, d'où la division Kodama-Mutsu/Senda. Des divergences étaient apparues en 1884 sur la fiscalité, Kodama était partisan de ramener le taux de prélèvement de 2,5 % à 1 %, ce qui devait permettre d'élever la production agricole, tandis que ses amis restaient partisans de la révision des prix des terres. Cette opposition politique divisa Kokawa au-delà de la mort des deux hommes⁶, et dura jusqu'au début de l'ère Shōwa quand fut instauré le suffrage

⁶Kodama Chūji 1849-1909, Senda Gunnosuke 1856-1914.

universel (1926). Elle alla jusqu'à des effusions de sang. Aux deux premières élections législatives (1890 et 1892), l'avantage revint au camp de Mutsu.

Cette évolution de Kodama peut s'expliquer par son tempérament modéré et conciliateur (cf. 1876) et ses liens avec Mutsu.

Ainsi les principaux acteurs d'une révolte paysanne « classique », des notables, à l'instar d'autres dirigeants paysans des premières années de Meiji, conduisirent leur mouvement sans trop de heurts. Par la suite, ils purent mener une très vive activité associative, diriger la politique locale, puis participer à la politique nationale, jouant le rôle auquel leur influence leur permettait d'aspirer. Ainsi Kodama fut président du conseil général et député, Senda député et Sowa Shinjurô conseiller général.

Cette révolte débuta de manière classique. Un notable, Kodama Chûji lança un mouvement *shûso*. Il adressa une requête au préfet, qui portait sur un point précis de l'impôt transitoire. Elle fut suivie de pétitions rédigées par des chefs de village et leurs adjoints, qui portaient sur des aspects tout aussi précis de la réforme de l'impôt foncier. Ces requêtes à aucun moment ne remirent en cause la réforme, elles s'enfermèrent de plus en plus dans une étroite limite régionale, ignorant les intérêts des paysans des districts voisins. Kodama recourut au *osso* en montant à Tôkyô. Dans le même temps, les notables parvenaient à canaliser le mécontentement de la population et l'incident du 18 avril survint en l'absence des notables. Il en alla de même de l'explosion qui suivit l'arrestation des cinq principaux responsables. L'émeute qui éclata resta aussi très classique : réaction émotive, marche vers le centre du pouvoir local, hésitants ralliés sous la menace, habillement, armes et slogans tout aussi traditionnels, violence exercée contre ceux supposés être des ennemis, dispersion due en grande partie à l'absence de perspectives et à la fatigue.

En revanche, on peut relever plusieurs ruptures avec l'époque d'Edo. Kodama Chûji, ne se contente pas d'étudier dans une province voisine, il monte à Tôkyô pour fréquenter pendant un trimestre

l'école de Fukuzawa Yukichi ; ses relations lui permirent d'entrer au ministère des Finances, de nouer des liens avec les cénacles politiques et journalistiques, et d'entreprendre sa tentative infructueuse d'*osso*. Une autre originalité est le rôle de la presse : il fut fait allusion aux journaux au cours de la discussion du 4 avril, et ces mêmes journaux portèrent rapidement la révolte à la connaissance du pays.

Mais surtout, cette émeute se distingue des anciennes par deux faits. 1) La relative modération de la répression, les peines les plus lourdes n'excédèrent pas cent jours d'emprisonnement, alors qu'un fonctionnaire avait été séquestré (le 18 avril), et qu'un policier avait été molesté et deux autres séquestrés au cours de la révolte. 2) Les perspectives politiques constituent la différence fondamentale. A l'instar des notables qui dirigèrent des mouvements d'opposition à la réforme (à Fukui ou à Shizuoka), ceux de la région de Kokawa s'organisèrent en liaison avec le mouvement du *Jiyûminken*. Ils ouvrirent une école, un centre de soins, des sociétés de développement agricole, et surtout créèrent un club de réflexion, qui servit de tremplin pour une carrière politique à Kodama, Senda et Sowa. Les nouvelles institutions issues de la Restauration permirent aux notables ruraux d'accéder à des responsabilités politiques locales, voire nationales auxquelles ils n'auraient jamais pu prétendre auparavant, encore moins s'ils avaient été compromis (de gré ou de force) dans une révolte.

Pascal Hurth

Bibliographie

Aoki (Kôji) 青木虹二 : *Hyakushô ikki sôgô nenpyô* 百姓一揆総合年表, Chronologie synthétique des révoltes paysannes, Tôkyô : San.ichishobô. 1971, 1975.

Arimoto (Masao) 有元正雄 : *Chisokaisei to nômin tôsô* 地租改正と農民闘争, La réforme de l'impôt foncier et les luttes paysannes, Tôkyô, Shinseisha, 1968.

Fukushima (Masao) 福島正夫 : *Chisokaisei* 地租改正, La réforme de l'impôt foncier, *Nihon rekishi sôsho* 21, Tôkyô, Yoshikawa kôbunkan, 1968.

Gotô (Yasushi) 後藤靖 : Wakayama-ken chisokaisei hantaiikki 和歌山県地租改正反対一揆, La révolte contre l'impôt foncier dans le département de Wakayama, *Ritsumeikan keizaigaku*, n° 9 (1), avril 1960.

Kodama (Masayuki) 児玉正之 : Iwayuru « Kokawa sôdô » ni kansuru ichi shiryô ni tsuite いわゆる粉河騒動に関する一資料について, À propos d'un document sur « l'émeute de Kokawa », *Kokawa-chôgshi kenkyû*, n° 3, novembre 1978.

Masuda (Tsuyoshi) 増田毅, Kihoku chihô niokeru Jiyûminken- undô = Kodama Chûji wo chûshinshite 紀北地方における自由民権運動=児玉仲児を中心して, Le mouvement des libertés et des droits du peuple dans le nord de Ki = le cas de Kodama Chûji, *Wakayamashi kenkyû*, n° 2, septembre 1974. Wakayama-ken niokeru Jiyûminken-undô 和歌山県における自由民権運動, Le mouvement des libertés et des droits du peuple dans le département de Wakayama, In : *Wakayama no Kenkyû (kindai-hen)* 和歌山の研究(近代編), Etudes sur Wakayama (époque moderne), vol. 4, Ôsaka, Shôbundô, 1978,

Okuda (Haruki) 奥田晴樹 : *Chisokaisei wo meguru nômin tôsô* = Wakayama-ken Naga-gun 地租改正をめぐる農民闘争(和歌山県那賀郡), Les luttes paysannes sur la réforme de l'impôt foncier – département de Wakayama, arrondissement de Naga, In : Tsuda (Hideo) 津田秀夫, (éd.) : *Kinsei kokka no kaitai to kindai* 近世国家の解体と近代 La désagrégation de l'Etat moderne et la modernisation, Tôkyô, Hanawa shobô, 1979.

Wakayama-ken no chisokaisei – Meiji shonen no chiiki gyôsei to chisokaisei jigyo 和歌山県の地租改正 – 明治初年の地域行政と地租改正事業, La réforme de l'impôt foncier dans le département de Wakayama – L'administration régionale du début de l'ère Meiji et les travaux de la réforme de l'impôt foncier, *Historia*, n° 88, septembre 1980.

Ueno Toshiaki 植野俊明 : Kokawa sôdô 粉河騒動, l'émeute de Kokawa, *Wakayamashigaku* n° 3 & 4, novembre 1964 et mai 1965.

Wakayama-kenshi kingendai shiryô 和歌山県史近現代資料, *Documents d'histoire moderne et contemporaine du département de Wakayama*, vol. 5, 1979.